

**CERTIFICAT D'AGRÉMENT  
D'UN MODÈLE DE COLIS ET APPROBATION D'EXPÉDITION**

L'Autorité compétente française,

Vu l'article L. 595-1 du code l'environnement ;

Vu la demande présentée par le **Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)** par lettre DSSN/DIR-2018 – 445 du 3 septembre 2018 ;

Vu le dossier de sûreté CEA DEN/DSN/STMR/LEPE IR200 DSEM 2100 Indice 04 du 12 juillet 2019 ;

Vu les résultats de la consultation du public réalisée du 5 au 19 juillet 2019,

Certifie que le modèle de colis constitué par l'emballage **IR 200** décrit dans l'annexe 0 à l'indice g et

- chargé
  - d'oxydes d'uranium, irradiés ou non en REP ou REB, tels que décrits en annexe 1 à l'indice g ;
  - d'oxydes mixtes de plutonium et d'uranium, irradiés ou non en REP ou REB, tels que décrits en annexe 2 à l'indice g ;
  - de composés d'oxydes d'uranium, d'oxydes mixtes d'uranium et de plutonium, de nitrures mixtes d'uranium et de plutonium, ou de carbures mixtes d'uranium et de plutonium, irradiés ou non en RNR, tels que décrits en annexe 3 à l'indice g ;
  - de matières uranifères solides, irradiées ou non en réacteurs MTR, UNGG ou à eau lourde, telles que décrites en annexe 5 à l'indice g ;
  - d'un mélange d'uranium et de plutonium, sous forme d'oxydes, de carbures, de nitrures ou métallique, irradiés ou non, tel que décrit en annexe 7 à l'indice g ;
  - d'oxydes d'uranium ou d'oxydes mixtes d'uranium et de plutonium, irradiés ou non en réacteurs à eau légère puis expérimental, tels que décrits en annexe 8 à l'indice g ;
  - d'oxydes d'uranium irradiés en REP ou REB, de matières uranifères solides irradiées en MTR, de plaques d'oxyde d'uranium issues de réacteurs hors MTR ou de mélange d'oxydes d'uranium et d'oxydes d'uranium et de plutonium issus de réacteurs à eau lourde et hors MTR, tels que décrits en annexe 9 à l'indice g ;est conforme en tant que modèle de colis de type B(M) chargé de matières fissiles ;
- vidé, contaminé ou non, muni ou non de ses aménagements internes, est conforme en tant que modèle de colis de type B(M),

aux prescriptions des règlements et accords ci-après énumérés :

- règlement de transport des matières radioactives de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique, collection Normes de sécurité N° SSR-6, édition de 2012 ;
- accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) ;
- règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ;
- code maritime international des marchandises dangereuses (code IMDG de l'OMI) ;
- arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires et notamment la division 411 du règlement annexé (dit « arrêté RSN ») ;
- arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif au transport des marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD »).

Le présent certificat contient l'approbation des modalités d'expédition précisées à l'annexe t à l'indice g.

Le présent certificat ne dispense pas l'expéditeur d'observer les prescriptions établies par les autorités des pays à travers ou vers le territoire desquels le colis sera transporté.

Le présent certificat annule et remplace, à la demande du CEA formulée par courrier du 1<sup>er</sup> février 2021, le certificat délivré sous le numéro d'enregistrement CODEP-DTS-2020-041778 du 21 août 2020.

La validité du présent certificat expire le **1<sup>er</sup> mars 2025**.

Numéro d'enregistrement : **CODEP-DTS-2021-017321**

Fait à Montrouge, le **9 avril 2021**

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et par délégation,  
le directeur du transport et des sources,

Signé par

**Fabien FÉRON**

**RÉCAPITULATIF DES ÉMISSIONS DU CERTIFICAT**

Émission	Expiration	Type d'émission et modifications apportées	Autorité	Cote du certificat	Indice de révision												
					corps	t	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
18/07/2014	31/07/2019	Nouvel agrément	ASN	B(U)F-96	Aa	-	a	a	a	a	a	a	a	a	a	-	-
18/07/2014	31/07/2019	Nouvel agrément	ASN	B(M)F-96T	Ab	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	-	-
05/04/2017	31/07/2019	Extension	ASN	B(U)F-96	Ac	-	c	c	c	c	-	c	c	c	c	-	-
05/04/2017	31/07/2019	Extension	ASN	B(M)F-96T	Ad	d	d	d	d	d	-	d	d	d	d	-	-
05/04/2017	31/07/2019	Nouvel agrément	ASN	B(U)-96	Ae	-	e	e	e	e	e	e	-	e	e	-	-
<del>21/08/2020</del>	<del>01/03/2025</del>	<del>Prorogation (annulé)</del>	<del>ASN</del>	<del>B(M)F-96T</del>	<del>Bg</del>	<del>g</del>	<del>g</del>	<del>g</del>	<del>g</del>	<del>g</del>	<del>-</del>	<del>g</del>	<del>-</del>	<del>g</del>	<del>g</del>	<del>g</del>	<del>g</del>
21/09/2020	01/03/2025	Prolongation	ASN	B(U)F-96	Bf	-	f	f	f	f	-	f	-	f	f	-	-
21/09/2020	01/03/2025	Prolongation	ASN	B(U)-96	Bh	-	h	h	h	h	h	h	-	h	h	-	-
<b>09/04/2021</b>	<b>01/03/2025</b>	Prorogation	ASN	B(M)F-96T	Bg	g	g	g	g	g	-	g	-	g	g	g	g

